

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les familles les plus fragiles victimes de la politique menée par le Premier Ministre au moment où le Gouvernement se vante d'un plan Borloo plus social que social.

L'abrogation, par décret du Premier Ministre, de l'article D 542-10 du Code de la Sécurité Sociale dont les dispositions déterminaient les conditions d'accès à certaines aides familiales allouées sous conditions de ressource est passée presque inaperçue, alors que les conséquences sont lourdes pour les familles les plus modestes.

La décision du Premier Ministre, dont on peut s'étonner de l'extrême discrétion entraîne de fait l'exclusion de nombreuses familles du bénéfice de certaines prestations comme l'allocation de logement familial, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation parent jeune enfant ou complément familial.

En effet, depuis le 1^{er} juillet 2004, les familles qui font garder leur enfant de moins de 7 ans ne peuvent plus prétendre à la déduction de 762 euros des revenus qu'elles déclarent chaque année à la caisse d'allocations familiales.

Dans les Deux-Sèvres, il est encore trop tôt pour apprécier le nombre de familles concernées par cette mesure, nul doute qu'il y en aura.

Dans ce contexte, alors que les vacances commencent pour certains, je me dois d'alerter sur les dangers que représentent les annonces généreuses cachant la triste réalité de l'action menée actuellement par le Gouvernement dans le domaine de la cohésion sociale.

Réaliser des économies sur les prestations sociales des familles les plus fragiles à l'heure où la pauvreté atteint 10% sur notre territoire et que le chômage augmente est d'un cynisme sans limite.

Niort, le 23 juillet 2004
Geneviève GAILLARD